

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
LUNDI 10 FÉVRIER 2020, 19 H 30**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE JANVIER 2020
4. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE
 - 5.1 Dépôt du rapport de délégation des compétences (réquisitions)
 - 5.2 Dépôt de la liste des déboursés au 31 janvier 2020
 - 5.3 Dépôt du rapport de gestion contractuelle de l’année 2019
 - 5.4 Proclamation des Journées de la persévérance scolaire
 - 5.5 Reconnaissance d’un organisme aux fins du programme d’assurances de dommages offert par l’Union des municipalités du Québec (UMQ)
 - 5.6 Engagement relatif à la station de lavage de bateaux au lac Stukely
 - 5.7 Embauche contractuelle d’un inspecteur municipal – bâtiments et urbanisme
 - 5.8 Embauche contractuelle d’une commis-réceptionniste (remplacement d’un congé de maternité)
 - 5.9 Dépôt du procès-verbal de correction au règlement numéro 2020-02 de la Municipalité d’Eastman
6. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME
 - 6.1 Cotisation de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton pour l’accès à la bibliothèque pour l’année 2020
 - 6.2 Remboursement des frais de la surtaxe pour des activités sportives offertes par la Ville de Magog
 - 6.3 Demandes de subvention pour la Fête de la pêche et Plaisirs d’hiver
 - 6.4 Demande d’aide financière pour l’installation de jeux d’eau au Parc des sports
 - 6.5 Demande d’aide financière pour la rénovation du chalet des sports et la construction d’un garage communautaire
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1 Signature du protocole d’entente de mesures d’urgence avec la Commission scolaire des Sommets
8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)
 - 8.1 Mandat de services d’ingénierie pour le balancement hydraulique du réseau d’eau potable
 - 8.2 Dépôt de la liste d’appel pour la location de machinerie avec opérateur-chauffeur
 - 8.3 Suivi du projet d’acquisition de parcelles de terrain pour l’aménagement d’un sentier pédestre dans le secteur Le Vertendre
 - 8.4 Autorisation de signature d’une servitude de passage en faveur du lot 2 237 420
 - 8.5 Achat et installation de bornes d’adresses civiques
9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
 - 9.1 Demande de révision du programme de redevances à l’élimination des matières résiduelles
 - 9.2 Demande d’aide financière pour le volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d’eau potable (PPASEP)
10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 10.1 Liste des permis de construction émis en janvier 2020
 - 10.2 Demandes de permis dans le cadre de plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA)
 - 10.3 Demande de dérogation mineure pour un déboisement au 34, rue de la Sapinière (lot 4 499 770)
 - 10.4 Signature de l’acte de donation du lot 2 236 217
11. PRÉSENTATION DE CITOYENS
12. RETOUR SUR LES QUESTIONS PRISES EN DÉLIBÉRÉ
13. VARIA
14. PÉRIODE DE QUESTIONS
15. LEVÉE DE LA SÉANCE

**ORDRE DU JOUR DÉTAILLÉ
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité d’Eastman tenue le 10 février 2020 à 19 h 30 à la salle du conseil de l’hôtel de ville situé au 160, chemin George-Bonnallie à Eastman.

Sont présents, le maire Yvon Laramée, les conseillères Heidi Fortin et Nathalie Lemaire ainsi que les conseillers Patrick McDonald et Maurice Séguin. Le conseiller Carol Boivin est absent.

La séance est présidée par le maire. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Anne Turcotte, est également présente et agit comme secrétaire d’assemblée. Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance à 19 h 30. Il demande un moment de silence pour les décès de mesdames Mireille Lauzon et Hélène Therriault.

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

**Résolution
2020-02-26**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

D’adopter l’ordre du jour de la séance ordinaire du 10 février 2020 en y apportant les modifications suivantes :

- Ajout du point 5.10 – Participation au Gala des bons coups 2020 de la MRC de Memphrémagog;
- Ajout du point 5.11 – Participation au Souper conférence de la Chambre de commerce de Memphrémagog.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE JANVIER 2020

**Résolution
2020-02-27**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

D’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020 avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuées à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s’en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

4. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE

[Dépôt](#)

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport de correspondances reçues entre les 13 et 24 janvier 2020. La correspondance et ledit rapport peuvent être consultés au bureau municipal pendant les heures régulières d’ouverture.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE

[Dépôt](#)

5.1 Dépôt du rapport de délégation des compétences (réquisitions)

Le maire confirme le dépôt du rapport mensuel des autorisations de dépenses des fonctionnaires municipaux autorisés par voie de délégation de compétences du pouvoir de dépenser.

5.2 Dépôt de la liste des déboursés au 31 janvier 2020

Dépôt

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des déboursés réalisés du 1^{er} au 31 janvier 2020 pour un montant totalisant 77 493,49 \$. Ces déboursés ont été faits conformément au *Règlement no 2019-11 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaire*.

Dépôt

5.3 Dépôt du rapport de gestion contractuelle de l'année 2019

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport de gestion contractuelle de l'année 2019. Ce rapport est fait conformément à la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*.

Résolution
2020-02-28

5.4 Proclamation des Journées de la persévérance scolaire

ATTENDU QUE la lutte au décrochage scolaire est au cœur des priorités régionales de développement étant donné ses impacts sur l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

ATTENDU QUE les jeunes de l'Estrie sont de plus en plus nombreux à persévérer depuis le début des travaux régionaux en 2006 mais qu'environ 17,3 % de ces jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (20,0 % pour les garçons et 14,4 % pour les filles);

ATTENDU QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année du 17 au 21 février sous le thème « Nos gestes, un + pour leur réussite »;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Heidi Fortin :

DE proclamer les Journées de la persévérance scolaire du 17 au 21 février 2020 en appui au Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage en Estrie, une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2020-02-29

5.5 Reconnaissance d'un organisme aux fins du programme d'assurances de dommages offert par l'Union des municipalités du Québec (UMQ)

ATTENDU QUE la Municipalité d'Eastman a adhéré au programme de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) relatif aux assurances de dommages pour les organismes à but non lucratif œuvrant sur son territoire;

ATTENDU QUE les critères de reconnaissance d'un organisme sont respectés par le demandeur en matière de santé, de vie sociale et communautaire et de préservation de l'environnement;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

DE reconnaître Action Memphré-Ouest aux fins du programme d'assurances de dommages de l'UMQ.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2020-02-30

5.6 Engagement relatif à la station de lavage de bateaux au lac Stukely

ATTENDU les dispositions de l'aide financière accordée par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) pour l'installation d'une station de lavage de bateaux au lac Stukely exigeant que soit complété le projet au plus tard le 30 mars 2020;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé au MFFP une extension jusqu'au 1^{er} juin 2020 afin de finaliser le projet dans son ensemble et produire le rapport final d'activités attestant de sa réalisation au plus tard le 30 juin 2020;

ATTENDU QUE le MFFP accepte ce report dans la mesure où la Municipalité s'engage à dépenser au moins 20 000 \$ de frais admissibles au cours de la présente année financière se terminant le 30 mars 2020;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

DE confirmer l'engagement de la Municipalité à finaliser le projet d'installation d'une station de lavage de bateaux au lac Stukely au plus tard le 1^{er} juin 2020 avec dépôt du rapport final au plus tard le 30 juin 2020;

ET DE s'engager à dépenser au moins 20 000 \$ de frais admissibles au plus tard le 30 mars 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-02-31**

5.7 Embauche contractuelle d'un inspecteur municipal – bâtiments et urbanisme

ATTENDU la vacance du poste d'urbaniste suite au départ du titulaire en novembre dernier;

ATTENDU QUE les besoins organisationnels actuels nécessitent l'embauche d'un second inspecteur municipal – bâtiments et urbanisme pour répondre aux nombreuses demandes de permis et certificats et gérer des dossiers de conformité réglementaire, tâches ne correspondant pas au profil d'un professionnel en urbanisme;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald:

D'embaucher sur une base contractuelle d'un an Madame Hélène Vincent à titre d'inspectrice municipale – bâtiments et urbanisme conformément aux dispositions inscrites à son contrat de travail.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-02-32**

5.8 Embauche contractuelle d'une commis-réceptionniste (remplacement d'un congé de maternité)

ATTENDU le départ prochain de la titulaire du poste de commis-réceptionniste pour un congé de maternité d'environ un an;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Heidi Fortin :

D'embaucher sur une base contractuelle Madame Sabrina Paradis à titre de commis-réceptionniste conformément aux dispositions inscrites à son contrat de travail.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.9 Dépôt du procès-verbal de correction au règlement numéro 2020-02 de la Municipalité d'Eastman

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le procès-verbal de correction du *Règlement numéro 2020-02 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 484 425 \$ pour en payer le coût*, correction

réalisée à la demande du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) conformément à l'article 202.1 du *Code municipal du Québec*. Cette correction n'a aucun impact ni sur la procédure d'adoption ni sur la conformité dudit règlement puisqu'il s'agit d'une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture du document.

**Résolution
2020-02-33**

5.10 Participation au Gala des bons coups 2020 de la MRC de Memphrémagog

Il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

D'autoriser la conseillère Heidi Fortin à participer au Gala des bons 2020 de la MRC de Memphrémagog qui aura lieu le 25 février prochain au coût de 20 \$;

ET DE rembourser les frais inhérents à cette participation selon la politique en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents. Poste de dépense : 02-130-00-454

**Résolution
2020-02-34**

5.11 Participation au souper conférence de la Chambre de commerce de Memphrémagog

Il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

D'autoriser le maire Yvon Laramée à participer au souper conférence de la Chambre de commerce de Memphrémagog qui aura lieu le 26 février prochain au coût de 100 \$;

ET DE rembourser les frais inhérents à cette participation selon la politique en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents. Poste de dépense : 02-130-00-454

6. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

**Résolution
2020-02-35**

6.1 Cotisation de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton pour l'accès à la bibliothèque pour l'année 2020

ATTENDU QUE la bibliothèque Danielle-Simard d'Eastman dessert la population de Saint-Étienne-de-Bolton depuis quelques années déjà;

ATTENDU QUE la cotisation pour l'année 2020 est maintenue au même montant qu'en 2019 afin de couvrir certains frais encourus uniquement pour les opérations et l'entretien de la bibliothèque;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

DE fixer à 1 400 \$ la cotisation de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton pour l'accès à la bibliothèque pour l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-02-36**

6.2 Remboursement des frais de la surtaxe pour des activités sportives offertes par la Ville de Magog

Il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

D'autoriser le remboursement d'un montant de 97,80 \$ à un résident de la Municipalité conformément à la demande déposée le 23 janvier 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-02-37**

6.3 Demandes de subvention pour la Fête de la pêche et Plaisirs d'hiver

Il est proposé par la conseillère Heidi Fortin :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, les demandes de soutien financier au Programme Pêche en herbe de la Fondation de la Faune du Québec et au Programme de soutien à l'ensemencement des lacs et des cours d'eau du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour la Fêtes de la pêche 2020 et les Plaisirs d'hiver 2021, dans le but de soutenir le développement de la relève;

ET DE confirmer que les plans d'eau sont accessibles gratuitement à tous les pêcheurs durant l'intégralité de la saison de pêche de l'espèce introduite.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-02-38**

6.4 Demande d'aide financière pour l'installation de jeux d'eau au Parc des sports

ATTENDU le projet d'installation de jeux d'eau au Parc des sports dûment inscrit au Programme triennal d'immobilisations de l'année 2020;

ATTENDU l'admissibilité du projet au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS) et la possibilité de subventionner jusqu'à 66 ²/₃% des coûts d'achat et d'installation;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Heidi Fortin:

D'autoriser la présentation du projet d'installation de jeux d'eau au Parc des sports au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du PAFIRS;

DE confirmer l'engagement de la Municipalité d'Eastman à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

ET DE désigner la directrice générale et secrétaire-trésorière Anne Turcotte comme personne autorisée à agir et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-02-39**

6.5 Demande d'aide financière pour la rénovation du chalet des sports et construction d'un garage communautaire

ATTENDU QUE le chalet des sports peine maintenant à répondre aux besoins d'une communauté qui a vu son offre se diversifier non seulement en matière de sports et de loisirs, mais également d'un point de vue social, communautaire et culturel;

ATTENDU l'opportunité offerte par le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS) de déposer un projet de rénovation du chalet des sports comprenant aussi la construction d'un garage communautaire pouvant être subventionné jusqu'à 66 ²/₃% des coûts totaux admissibles;

ATTENDU QU'en vertu des critères du PAFIRS, les travaux doivent être terminés au plus tard le 31 décembre 2026, laissant ainsi la marge de manœuvre nécessaire pour en planifier la réalisation au cours des prochaines années;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Heidi Fortin :

D'autoriser la présentation du projet de rénovation du chalet des sports et de construction d'un garage communautaire au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du PAFIRS;

DE confirmer l'engagement de la Municipalité d'Eastman à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

ET DE désigner la directrice générale et secrétaire-trésorière Anne Turcotte comme personne autorisée à agir et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

**Résolution
2020-02-40**

7.1 Signature du protocole d'entente de mesures d'urgence avec la Commission scolaire des Sommets

ATTENDU QUE la *Loi sur la sécurité civile (LRQ ch. S-2.3)* détermine les pouvoirs de la Municipalité lors d'état d'urgence et plus spécifiquement celui de réquisitionner les moyens de secours et lieux d'hébergement;

ATTENDU QUE la Municipalité a intérêt, dans l'exercice de ses pouvoirs, à recourir aux meilleurs moyens à mettre en place pour réduire les effets d'une urgence ou d'un sinistre;

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Sommets (CSS), à titre d'organisme public, se doit de jouer un rôle actif au sein de la collectivité, à plus forte raison lors de situation d'urgence;

ATTENDU QUE les établissements scolaires sont des bâtiments bien équipés donc prioritairement pressentis par la Municipalité pour répondre notamment aux besoins d'hébergement;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

D'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente de mesures d'urgence avec la Commission scolaire des Sommets / le centre de services scolaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)

**Résolution
2020-02-41**

8.1 Mandat de services d'ingénierie pour le balancement hydraulique du réseau d'eau potable

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la mise à jour du balancement hydraulique du réseau d'eau potable de la Municipalité effectué en 2006 et de vérifier la performance des pompes existantes à la sortie de l'usine de filtration à l'égard de la protection incendie;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin:

D'accorder le mandat de balancement hydraulique du réseau d'aqueduc municipal à la firme Exp., pour un montant forfaitaire de 12 500 \$ avant les taxes, le tout conformément à l'offre de service déposée le 12 décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépense : 23-03000-422

**Résolution
2020-02-42**

[Annexe
8.2](#)

8.2 Dépôt de la liste d'appel pour la location de machinerie avec opérateur-chauffeur

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation pour la location de machinerie avec opérateur-chauffeur pour la période comprise entre le 1^{er} mars 2020 et le 28 février 2021;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions du devis, une liste d'appel répertoriant, par catégorie de machinerie, les taux horaires du plus bas au plus élevé a été conçue aux fins de dépôt par le Conseil;

ATTENDU QU'au cours de la période visée, les contrats seront octroyés par bon de commande à partir du plus bas soumissionnaire disponible selon la catégorie de machinerie requise au moment des travaux, et ce, pour des sommes se situant en-deça du seuil d'appel d'offres public fixé à 101 100 \$;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin:

DE déposer la liste d'appel par catégorie de machinerie en vue d'en faire la location dans le cadre des travaux municipaux à être réalisés entre le 1^{er} mars 2020 et le 28 février 2021;

ET D'autoriser le directeur des travaux publics et la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder par bon de commande à l'octroi des contrats se situant en-deça du seuil d'appel d'offres publics fixé à 101 100 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-02-43**

8.3 Suivi du projet d'acquisition de parcelles de terrain pour l'aménagement d'un sentier pédestre dans le secteur Le Vertendre

ATTENDU QUE les conditions d'acquisition de parcelles de terrain pour l'aménagement et la municipalisation d'un sentier pédestre dans le secteur Le Vertendre n'ont pas été rencontrées conformément à la résolution numéro 2019-10-412;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

D'abandonner le projet de finalisation et de municipalisation du sentier pédestre nécessitant des acquisitions ou échanges de terrains sur les lots 2 236 216, 3 482 501, 3 482 502, 3 482 516, 3 482 517, 3 903 227 et 6 295 913 visés par la résolution no 2019-10-412.;

ET DE poursuivre les négociations en vue d'acquérir d'autres parcelles pour bonifier les sentiers pédestres du secteur Le Vertendre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-02-44**

8.4 Autorisation de signature d'une servitude de passage en faveur du lot 2 237 420

ATTENDU la transaction et quittance no 460-17-002331-163 concernant les lots 2 237 420 situé au 169-8 chemin George-Bonnallie et 2 456 572 représentant une portion de la piste cyclable;

ATTENDU QU'il y a lieu de céder une servitude de passage en faveur du lot 2 237 420 pour officialiser la transaction;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

D'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Eastman, tout acte et document pour donner effet à la servitude de passage en faveur du lot 2 237 420.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-02-45**

8.5 Achat et installation de bornes d'adresses civiques

[Annexe
8.5](#)

ATTENDU QUE, dans un souci de sécurité au niveau des mesures d'urgence, la Municipalité souhaite installer des bornes d'adresses civiques sur tout son territoire à l'exception du secteur village;

ATTENDU QU'une demande de prix a été faite conformément au *Règlement no 2018-11 sur la gestion contractuelle* ;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires requis ont été prévus au Programme triennal d'immobilisations de l'année 2020;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

DE confirmer l'acquisition et l'installation des bornes d'adresses civiques auprès du plus bas soumissionnaire Groupe Signalisation conformément au bordereau de prix joint en annexe pour en faire partie intégrante, le tout pour un montant total estimé à 43 067,32 \$ avant les taxes;

ET DE prévoir un tarif unitaire répartissant les coûts totaux du contrat à l'ensemble des immeubles assujettis à même le règlement de taxation de l'année 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents. Poste de dépense : 23-030-00-721

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

9.1 Demande de révision du programme de redevances à l'élimination des matières résiduelles

ATTENDU le programme de redevances pour l'élimination de matières résiduelles basées sur la quantité de déchets par habitant permanent envoyée aux sites d'enfouissement;

ATTENDU QUE cette façon de calculer les redevances n'est pas équitable pour les municipalités ayant des populations saisonnières importantes, comme c'est le cas pour la Municipalité d'Eastman;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Heidi Fortin :

DE demander au gouvernement du Québec de réviser le programme de redevances à l'élimination des matières résiduelles afin que soient prises en considération les matières résiduelles produites par les populations saisonnières;

ET DE transmettre une copie de la présente résolution au ministère de l'Environnement et de Lutte contre les changements climatiques (MELCC), à la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) et à la MRC de Memphrémagog.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9.2 Demande d'aide financière pour le volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)

ATTENDU QUE la Municipalité d'Eastman a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Eastman désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Heidi Fortin :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**Résolution
2020-02-46**

**Résolution
2020-02-47**

QUE le conseil de la Municipalité d'Eastman autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP;

QUE madame Anne Turcotte, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 Liste des permis de construction émis en janvier 2020

Le conseil prend acte.

10.2 Demandes de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a pris connaissance des demandes d'approbation au règlement PIIA lors de son assemblée du 22 janvier 2020;

ATTENDU QUE les demandes doivent respecter les critères et objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

ATTENDU la recommandation du CCU à l'égard de ces demandes;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

D'accepter, conformément aux résolutions adoptées par le CCU lors de l'assemblée du 22 janvier 2020 jointes aux présentes pour en faire partie intégrante, les demandes d'approbation au règlement PIIA suivantes :

- L'agrandissement et la rénovation d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 2 235 766, au 3 chemin du Parc;
- La construction d'une résidence unifamiliale sur le 2 239 101, au 3 rue de Céphée conditionnellement à ce que l'entrée soit aménagée de façon sinueuse;
- La rénovation d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 2 457 600, au 133 chemin du Lac d'Argent conditionnellement à ce qu'aucune autre modification ne soit apportée aux bâtiments sans dépôt préalable de plans détaillés;
- La construction d'une résidence unifamiliale sur le 5 829 664, au 519 chemin George-Bonnallie conditionnellement à ce que les couleurs des contours de fenêtres et de la moulure en façade soient fournies et s'agentent de façon harmonieuse (au jugement de l'inspectrice).

ET DE reporter la demande de modification du PIIA concernant le projet de prolongement du chemin des Étoiles - mont Lily-Butters étant donné les modifications apportées au niveau du tracé du chemin, des voies d'accès et des lots et autres documents connexes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10.3 Demande de dérogation mineure pour un déboisement au 34, rue de la Sapinière (lot 4 499 770)

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure pour un déboisement au 34, rue de la Sapinière (lot 4 499 770) n'a pu être étudiée par le CCU lors de sa rencontre du 22 janvier dernier en raison d'informations manquantes;

**Résolution
2020-02-48**

[Annexe
10.2](#)

**Résolution
2020-02-49**

**Résolution
2020-02-50**

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

DE sursoir la demande de dérogation mineure pour un déboisement au 34, rue de la Sapinière (lot 4 499 700) à une date ultérieure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10.4 Signature de l'acte de donation écologique du lot 2 236 217

ATTENDU la résolution numéro 2019-08-336 par laquelle la Municipalité a accepté de contribuer à la réalisation d'une action de conservation du lot 2 236 217 situé dans le secteur du Vertendre conditionnellement à ce que le lot soit remis à la Municipalité subséquemment;

ATTENDU l'acte de donation à signer pour finaliser la transaction;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

D'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'acte de donation relatif à la contribution à la réalisation du don écologique du lot 2 236 217.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. PRÉSENTATION DE CITOYENS

12. RETOUR SUR LES QUESTIONS PRISES EN DÉLIBÉRÉ

13. VARIA

Le maire rappelle la dernière séance de réflexion citoyenne pour la révision du schéma d'aménagement de la MRC de Memphrémagog qui aura lieu le jeudi 13 février à 18 h 30 à la Salle du Conseil de la MRC.

La conseillère Nathalie Lemaire invite les gens à participer à la session d'information sur *J'adopte une ruche en 2020* qui aura lieu à la Miellerie du Rucher au 2616, Nicholas-Austin à Bolton-est le samedi 15 février à 13 h. Elle sensibilise également l'assistance quant au Défi santé 2020 dont les inscriptions débiteront le 1^{er} mars. Les personnes inscrites courront la chance de gagner des prix de participation auprès de commerces locaux.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de question débute à 20 h et se termine à 20 h 09. Les sujets abordés sont les suivants :

- Bornes d'adresses civiques;
- Redevances pour la récupération du verre;
- Le fonds de développement des territoires de la MRC de Memphrémagog;
- Le passage de motoneiges à des endroits non autorisées;
- Le comité consultatif d'environnement;
- Les normes et la délivrance de permis relatives au PIIA;

14 personnes ont assisté à la séance.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère Nathalie Lemaire propose de lever la séance du conseil à 20 h 10.

Yvon Laramée
Maire

Anne Turcotte
Directrice générale et secrétaire-trésorière

« Je, Yvon Laramée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».